

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2819

13 octobre 2015

SOMMAIRE

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II ..	135271	Soafel	135289
Asars Constructions S.à r.l.	135301	Solaia Re S.à r.l.	135301
Criasite - Construção de sites, web design e comércio electrónico, unipessoal, LDA	135312	Spencer Davis S.A.	135301
Dyamina S.à r.l.	135305	SPS S.à r.l.	135301
Eastspring Investments SICAV-FIS	135311	STEG LBG 1 S.à r.l.	135302
Eurocore LLC S.à r.l.	135289	STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl	135302
international quiding S.à r.l.	135268	TELOS Education	135308
Kiel Student Property S.à r.l.	135287	Terabyte Holding S.à r.l.	135288
Luxfund1 Sàrl	135302	Terold S.à r.l.	135308
Luxlife	135307	The Real Property Management S.A.	135311
SELP (Alpha Poland) S.à r.l.	135266	Thibarin Invest S.A.	135312
Selp Berlin S.à r.l.	135276	TII S.à r.l.	135303
SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.	135269	Timberland Investment SA	135303
SELP Investments S.à r.l.	135276	Tishman Speyer ODS S.à r.l.	135305
SG Management S.A.	135276	Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l.	135305
Shiplux XI S.à r.l.	135286	Trizneft Pilot Sàrl	135307
Siena Holdings S.à r.l.	135304	Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl	135307
Sigma Immobilière S.à r.l.	135287	USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) GP S.à r.l.	135276
Sinclair S.A., SPF	135287	Visalia Holdings S.à r.l.	135286
SJI Global Accounting Services Sàrl	135287	We Connexion S.A.	135304
SLCP Infrastructure I - A Sàrl	135288		

SELP (Alpha Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.786.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELP Administration S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.308,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP (Alpha Poland) S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182786, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 16, 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 332 of February 6, 2014, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Luxembourg, of March 20, 2015, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1231 of May 12, 2015 (the Company).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.00), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.00) to twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of two million forty four thousand eight hundred and fourteen Euros (EUR 2,044,814) (the «Share Premium»).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of two million forty four thousand nine hundred and fourteen Euros (EUR 2,044,914)), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount of two million forty four thousand nine hundred and fourteen Euros (EUR 2,044,914) (the «Receivable»).

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of two million forty four thousand eight hundred and fourteen Euros (EUR 2,044,814) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The share capital is fixed at twelve thousand and seven hundred Euros (EUR 12,700) represented by twelve thousand and seven hundred (12,700) shares of one Euro (EUR 1) each.

135267

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177308

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP (Alpha Poland) S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182786, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332, du 06 février 2014, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, susnommé, du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1231, du 12 mai 2015 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12,600.00), représenté par douze mille six cents (12,600) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Euros (EUR 12,600) à douze mille sept cents Euros (EUR 12,700) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de deux millions quarante-quatre mille huit cent quatorze Euros (EUR 2,044,814) (la «Prime d'Emission»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de deux millions quarante-quatre mille neuf cent quatorze Euros (EUR 2,044,914), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un même montant de deux millions quarante-quatre mille neuf cent quatorze Euros (EUR 2,044,914) (l'«Apport»).

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de deux millions quarante-quatre mille huit cent quatorze Euros (EUR 2,044,814) est alloué au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social fixé à douze mille sept cents Euros (EUR 12,700) représenté par douze mille sept cents parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015144418/126.

(150157418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Dierkirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.851.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 27 août 2015 et acceptée par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «international quiding S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

AUHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Dickirch. 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 268	30.000
RIHOLD S.à r.l., avec siège social à L-9237 Dickirch, 3, Place Guillaume, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 179 269	45.000
Alkimia Advisors Ltd, avec siège social à Dixcart House, Fort Charles, Charlestown. Nevis. St. Kitts and Nevis et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: C 42062	1.000
Monsieur Antonio GARCIA BRITES, né le 29/05/1967 à Lugo (ESP) et demeurant à Carrer de la Constitució, Edif. Salita Parc S/N, 2n 1a, AD700 Escaldes. Andorra.	4.000
Grup Companyia Comercial de Desenvolupament Industrial, SA, avec siège social à Avinguda Sant Antoni, Casa Forat, numero 24, 1r pis. 2a, AD400 Porta La Massana, Andorra, inscrite auprès du Andorra Publique Registre sous le numéro: 1 508.	7.000
NSFO, SA. avec siège social à Carrer De Roca Corba Núm. 28, Urbanització Can Diumenge, AD700 Escaldes-Engordany, Andorra, inscrite auprès du Andorra Publique Registre sous le numéro: 14738.	9.000
Madam Neus MORO PUENTE, né le 31/08/1966 à Andorra La Vella (Andorra) et demeurant à c/La Solana 31, AD 700 Escaldes-Engordany, Andorra	1.000
Monsieur Jaume FORTÓ NOGUEIRA, né le 01/03/1957 à Escaldes Engordany (Andorra) et demeurant à Camille Del Roc, casa pasturé AD700 Escaldes-Engordany, Andorra	1.000
ORGELIA, INVESTMENTS, SLU avec siège social à Carretera Dels Vilars. Urbanizació Sant Romà, Casa Núm. 9, AD700 Escaldes-Engordany, Andorra, inscrite auprès du Andorra Publique Registre sous le numéro:15425.	2.000
Total: cent mille parts sociales	100.000

Diekirch, le 27 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2015145174/36.

(150158784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.542.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SELP Administration S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.308,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196542, established by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Luxembourg, of April 16, 2015, articles being published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred Euros (EUR 100) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) by creation and issuance of one hundred (100) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of nine million fifteen thousand six hundred and ten Euros (EUR 9,015,610) (the «Share Premium»).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of nine million fifteen thousand seven hundred and ten Euros (EUR 9,015,710), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the same amount of nine million fifteen thousand seven hundred and ten Euros (EUR 9,015,710) (the «Receivable»).

The amount of one hundred Euros (EUR 100) is allocated to the share capital of the Company and the amount of nine million fifteen thousand six hundred and ten Euros (EUR 9,015,610) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The share capital is fixed at twelve thousand and six hundred Euros (EUR 12,600) represented by twelve thousand and six hundred (12,600) shares of one Euro (EUR 1) each.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SELP Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177308

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196542, établie suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, du 16 avril 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.00), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 100 Euros (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) à douze mille six cents Euros (EUR 12,600) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de neuf millions quinze mille six cent dix Euros (EUR 9,015,610) (la «Prime d'Emission»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de neuf millions quinze mille sept cent dix Euros (EUR 9,015,710), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un même montant (l'«Apport»).

Le montant de cent Euros (EUR 100) est alloué au capital social de la Société et le montant de neuf millions quinze mille six cent dix Euros (EUR 9,015,610) est alloué au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par:

- une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance;

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12,600) représenté par douze mille six cents parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6906. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015144422/123.

(150157406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 483.350.280,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.888.

In the year two thousand and fifteen, the eighteen of August.

Before Maître Henri BECK, notary residing at Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 483,350,280, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 172.888 (the "Company").

There appeared

Acquisitions Cogeco Cable II L.P., a Delaware limited partnership having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to article 19 of the articles of association of the Company; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, represented as stated here-above, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to amend the formula of the Preferential Dividend, as defined in article 19 of the articles of association of the Company ("Article 19"), it being noted that such amendment will be effective as of the execution of the present deed. Further to the above, it was resolved to amend Article 19 so as to read it as follows:

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non distributable reserve:

i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not;

ii. where MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend (the "MRPS Preferential Dividend"), at the exclusion of any Ordinary Dividend (as such term is defined hereafter), shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the MRPS holders, such amount to be equal to:

a. when the Bruins Underlying Receivable is directly held by the Company

Total Value of the MRPS X Applicable Rate - Margin

being noted that:

"Applicable Rate" is equal to the one applicable to the relevant Bruins Underlying Receivable;

"Bruins Underlying Receivable" means the underlying receivable financed by the MRPS and the Class B Ordinary Shares.

"Margin" is equal to

- Bruins Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of Luxco II as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

Less

- Total Value of the Class B Ordinary Shares X Applicable Rate

"Ordinary Dividend" means the dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares;

"Total Value of the MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each MRPS (whether allocated to the legal reserve or not); and

"Total Value of the Class B Ordinary Shares" means the aggregate of (i) the accountable par of each Class B Ordinary Share and (ii) the share premium amount attached to each Class B Ordinary Share (whether allocated to the legal reserve or not);

b. when the Bruins Underlying Receivable is held by Luxco IIA

Total Value of the MRPS X Bruins Luxco IIA Applicable Rate - Margin being noted that:

"Bruins Luxco IIA Applicable Rate" is equal to the one applicable to the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable;

"Bruins Luxco IIA Underlying Receivable" means the Bruins Underlying Receivable held by Luxco IIA further to its transfer to Luxco IIA and financed indirectly by the MRPS and the Class B Ordinary Shares;

"Luxco IIA" is a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 198.278;

"Margin" is equal to

- Bruins Luxco IIA Underlying Receivable X the appropriate margin to be determined by the sole manager or the board of managers of Luxco IIA as the case may be, based on a transfer pricing report established by an independent expert from time to time.

Less

- Total Value of the Class B Ordinary Shares X Bruins Luxco IIA Applicable Rate

"Ordinary Dividend" means the dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares;

"Total Value of the MRPS" means the aggregate of (i) the accountable par of each MRPS and (ii) the share premium amount attached to each MRPS (whether allocated to the legal reserve or not); and

"Total Value of the Class B Ordinary Shares" means the aggregate of (i) the accountable par of each Class B Ordinary Share and (ii) the share premium amount attached to each Class B Ordinary Share (whether allocated to the legal reserve or not).

For sake of clarity, the MRPS Preferential Dividend will start accruing on the date of issuance of the Underlying Receivable.

The MRPS Preferential Dividend (excluding additional MRPS Preferential Dividend referred to below) shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Where there is a change in the interest rate of the Bruins Underlying Receivable (or the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable), the MRPS Preferential Dividend rate on the MRPS may be amended.

The MRPS are also entitled to an additional MRPS Preferential Dividend where the Bruins Underlying Receivable (or the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable) includes an obligation to pay to the Company a default interest equal to the one applicable to the relevant Bruins Underlying Receivable (or the Bruins Luxco IIA Underlying Receivable) in case of occurrence of an event constituting an event of default under the relevant Underlying Receivable. Said additional MRPS Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the default interest is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said default interest.

The term "MRPS Preferential Dividend" mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional MRPS Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute among the holder(s) of Ordinary Shares;
- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not.

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the MRPS holder(s) will be entitled to the payment of the MRPS Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid

Any and all dividends, whether MRPS Preferential Dividend and/or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of MRPS and/or Ordinary Shares shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg II, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 483.350.280 USD, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.888 (la «Société»).

A comparu,

Acquisitions Cogeco Cable II L.P., une société (limited partnership) existant conformément au droit du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 19 des statuts de la Société; et

2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la formule du Dividende Préférentiel, telle que définie à l'article 19 des statuts de la Société (l'«Article 19»). Etant noté que cette modification sera effective dès la signature du présent acte. En conséquence de ce qui précède, il a été décidé de modifier l'Article 19 afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque, et tant que, la réserve légale est d'au moins un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas émises, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS sont émises, un montant de bénéfice à concurrence d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel (le «Dividende Préférentiel des MRPS»), MRPS à l'exclusion de tout Dividende Ordinaire (comme défini ci-après), doit en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société celle-ci ne pouvant être distribuée qu'aux associés détenant des, ce montant devant être égal à:

a. lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins est directement détenue par la Société

Montant Total des MRPS X Taux Applicable - Marge

étant précisé que:

«Taux Applicable» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins;

«Créance Sous-Jacente Bruins» signifie la créance sous-jacente financée par les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

«Marge» est égale à:

- Créance Sous-Jacente Bruins X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de Luxco II le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

Moins

- Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B X Taux Applicable

«Dividende Ordinaire» signifie le dividende devant être attribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;

«Montant Total des MRPS» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

b. lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins est détenue par Luxco IIA

Montant Total des MRPS X Taux Applicable Bruins Luxco IIA - Marge

étant précisé que:

«Taux Applicable Bruins Luxco IIA» est égal à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA;

«Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA» signifie la Créance Sous-Jacente Bruins détenue par Luxco IIA suite à son transfert à Luxco IIA et financée indirectement par les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

«Luxco IIA» est une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.278;

«Marge» est égale à:

- Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA X un taux approprié à déterminer par le gérant unique ou le conseil de gérance de Luxco IIA le cas échéant, sur la base d'un rapport de prix de transfert établi par un expert indépendant.

Moins

- Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B X Taux Applicable Bruins Luxco IIA

«Dividende Ordinaire» signifie le dividende devant être attribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;

«Montant Total des MRPS» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque MRPS et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

«Montant Total des Parts Sociales Ordinaires de Classe B» signifie la somme du (i) pair comptable de chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B et (ii) du montant de la prime d'émission attachée à chaque Part Sociale Ordinaire de Classe B (que celle-ci soit allouée ou non à la réserve légale);

Dans un souci de clarté, le Dividende Préférentiel des MRPS commence à courir à compter de la date d'émission de la Créance Sous-Jacente.

Le Dividende Préférentiel des MRPS (à l'exclusion du Dividende Préférentiel des MRPS additionnel décrit ci-dessous) se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

En cas de modification du taux d'intérêt de la Créance Sous-Jacente Bruins (ou de la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA), le taux du Dividende Préférentiel des MRPS applicable peut être modifié.

Les MRPS ouvrent également droit à un Dividende Préférentiel des MRPS additionnel lorsque la Créance Sous-Jacente Bruins (ou la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA) inclue l'obligation de payer à la Société un intérêt de retard équivalent à celui applicable à la Créance Sous-Jacente Bruins (ou de la Créance Sous-Jacente Bruins Luxco IIA) concernée en cas de survenance d'un événement de défaut relatif à ladite Créance Sous-Jacente. Ledit Dividende Préférentiel des MRPS additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel l'Intérêt de retard apparaît dans les comptes sociaux de la Société établis conformément aux PCGR (GAAP) applicables au Luxembourg et est égal au montant dudit intérêt de retard.

Le terme «Dividende Préférentiel des MRPS» mentionné dans les statuts de la Société recouvre également tout Dividende Préférentiel des MRPS additionnel tel que décrit ci-dessus (sauf disposition contraire).

Le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- son report à nouveau; ou
- le transférer à une réserve distribuable ou non;

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende, les détenteurs de MRPS ont droit au paiement du Dividende Préférentiel des MRPS avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Préférentiel des MRPS et/ou d'un Dividende Ordinaire, devant être alloué au(x) détenteur(s) de MRPS et/ou de Parts Sociales Ordinaires devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision(s) du conseil de gérance, décision(s) devant fixer la date de comptabilisation et la date de paiement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte notarié est évalué à environ 1.300,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 août 2015. Relation GAC/2015/7257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015146360/255.

(150160055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Selp Berlin S.à r.l., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.407.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144430/13.

(150157153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015144432/11.

(150157757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

SG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015144433/11.

(150157069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.653.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

USAA Eagle Real Estate GP, LLC, a Delaware limited liability company, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, and whose registration is with the Delaware Secretary of State under file number 5263506,

represented by Me Arnaud Godfroid, lawyer, with professional address at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in San Antonio, on 7 August 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Title I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is "USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) GP S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time ("1915 Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles.

2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the holding of unlimited partnership interests in and to act as the general partner (associé commandité) and manager (gérant) of USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fourteen thousand USD (USD 14,000.-), represented by fourteen thousand (14,000.-) shares in registered form, having a par value of one USD (USD 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of Shares held by each of them in case of a contribution in cash.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a General Meeting (as defined below) at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Title III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of Managers.

7.1 The Company is managed by a board of at least two (2) managers (individually referred to as the “Manager” or, collectively, the “Managers”) which constitutes the Board. Each Manager shall be appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not to be Shareholders.

When appointing Managers, the Shareholders will qualify the appointed Managers as category A Managers (“Category A Managers”) or category B Managers (the “Category B Managers”).

7.2. The Managers may be removed at any time, with and without cause by a General Meeting (as defined below) or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).

7.3. The Board may choose from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also choose a secretary who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all the powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of the Chairman or any Manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least three (3) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority in number, but not less than two (2), are present or represented; such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Manager and at least one (1) Category B Manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority, being 50,1% of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented at the meeting.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board may unanimously pass Manager circular resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such Manager circular resolutions are passed when dated and signed by all Managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by e-mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the Manager circular resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of at least one (1) Category B Manager together with at least one (1) Category A Manager or (ii) by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

Title IV. Shareholder(s)

Art. 10. General Meetings and Shareholders Circular Resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting (the “General Meeting”) or by way of Shareholders circular resolutions being understood that the Shareholders circular resolutions may only be taken if the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders circular resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders circular resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders circular resolutions.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to a General Meeting or consulted in writing at the initiative of any Manager or of the supervisory board, if any, or of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, comprised notably of a chairman appointed by the General Meeting. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

(vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority, being more than fifty percent (50%), is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. However, in no case may the majority (in number) of the Shareholders oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company.

(x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

(xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

(xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original of the deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two Managers.

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1 If the Company is composed of one (1) single shareholder, the sole Shareholder exercises all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to the Shareholders circular resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Title V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual account.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year.

12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the Manager(s) and Shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders circular resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

13.2. The Shareholders shall determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The Shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 14. Auditors. Except where according to the laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves. The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of the dissolution of the Company by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by the General Meeting which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

Title VII. General provisions

Art. 16. General Provisions.

16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Manager circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, shall be affixed on one original or on several documents, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any Shareholders' agreement shall be determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the 1915 Law) and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the 1915 Law), any agreement entered into by Shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole share capital of the Company as follows:

1. USAA Eagle Real Estate GP, LLC., prenamed: fourteen thousand (14,000) Shares with a nominal value of one USD (USD 1.-) each.

TOTAL: fourteen thousand (14,000) Shares with a nominal value of one USD (USD 1.-) each.

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) in cash.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of fourteen thousand USD (USD 14,000.-) at its disposal, proof of which is provided.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Shareholders resolutions

After the Articles have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the General Meeting has passed the following resolutions:

1) The following persons have been appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Edmund Donaldson as Category A Manager, born on 13th April 1969 in Washington D.C. (USA) with professional address at 9830 Colonnade Blvd. Suite 600 San Antonio, TX 78230.

- Mr. Jochen Rambow as Category B Manager, born on 11th October 1964 in Braunschweig (Germany) with professional address at 5, rue Heienhaff, L- 1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The registered office of the Company is fixed at Airport Center Luxembourg, 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

USAA Eagle Real Estate GP, LLC, une société à responsabilité limitée (Limited Liability Company) régie par les lois de l'état du Delaware et dont le siège social est établi auprès de The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America et immatriculé auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5263506,

représentée par Maître Arnaud Godfroid, avocat, demeurant professionnellement à 35, avenue John F. Kenendy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à San Antonio, le 7 août 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la Société est USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) GP S.à r.l. (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la Loi de 1915 (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au sein du Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Dans le cas où le conseil de gérance constate que des événements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces événements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la Société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du conseil de gérance jusqu'à la fin de ces événements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de USAA Eagle Real Estate (EU Parallel) S.C.S., une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales et financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissolue en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatorze mille dollars US (USD 14.000,-), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les propriétaires desdites parts sociales sont dénommés ci-après «Associés».

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas d'un apport en numéraire, les anciens Associés de la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre des Parts Sociales détenu par chacun d'eux.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Titre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des Gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins de deux (2) gérants (le «Gérant» ou les «Gérants»), constituant le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Chaque Gérant sera nommé par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Lors de la nomination des Gérants, les Associés qualifieront les Gérants comme Gérants A («Gérants de Catégorie A») ou Gérants B («Gérants de Catégorie B»).

7.2. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par une assemblée générale ou par le biais de résolutions circulaires des Associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).

7.3. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres le président («le Président»). Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire qui ne peut pas être un Gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts sont de la compétence du Conseil de Gérance qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou d'un Gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par le vote de la majorité présente à une telle réunion.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité en nombres, mais dans aucun cas moins de deux, Gérants est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix, au moins 50,1% des voix, exprimées par les Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Le Conseil de Gérance pourra adopter à l'unanimité des résolutions circulaires des Gérants par écrit qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions circulaires des Gérants sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les Gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des résolutions circulaires des Gérants et la date de prise d'effet de ces résolutions serait la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de catégorie A avec au moins un Gérant de catégorie B, ou (ii) par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature serait accordé par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne seront pas, à raison de leur fonction, tenus responsables pour tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

Titre IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées Générales et Résolutions Circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires des Associés étant entendu que les résolutions circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par résolutions circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les résolutions circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion

est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité aux règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des Associés.

(vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.

(viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consulté une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Toutefois, la majorité des Associés ne pourra en aucun cas demander à un actionnaire d'augmenter sa participation dans la Société.

(x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des Associés.

(xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout Associé ayant demandé de signer ce procès-verbal.

(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à un partie tierce, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion a été consignée dans un acte notarié, en alternative il doit être signé par le Président ou par deux Gérants.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux résolutions circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Titre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par résolutions circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les Associés pouvant allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 14. Auditeurs. Sauf si conformément aux lois en vigueur les comptes annuels et / ou les comptes consolidés doivent être audités par un réviseur d'entreprise agréé, l'état des affaires de la société et son état financier, y compris les livres et comptes, peuvent, et dans le cas où la loi le prévoit, être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés qui peuvent ne pas être des Associés. Les réviseurs d'entreprise agréés seront nommés par l'Associé unique ou les Associés qui détermineront la durée de leur(s) mandat(s). Les réviseurs peuvent être renommés. Ils sont révocables à tout moment avec ou sans indication d'un motif par une résolution de l'Associé unique ou des Associés, sauf, dans le cas où la loi le prévoit, si un réviseur d'entreprise agréé ne peut être révoqué pour un motif grave ou par consentement.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 Dans le cas de la dissolution de la Société suite à une résolution des Associé(s) adopté par la moitié des Associés détenant trois quarts (3/4) des parts sociales, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, désignés par l'Assemblée Générale et qui déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis de pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications et respectivement les renonciations à celles-ci, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et Résolutions Circulaires des Associés, sont établies par écrit et transmises par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'Associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi de 1915) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi de 1915), à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

1. USAA Eagle Real Estate GP, LLC., prénommée: quatorze mille (14.000) de valeur nominal d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

TOTAL: quatorze mille parts (14.000) de valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Le montant de quatorze mille dollars US (USD 14.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Les Articles de la Société ainsi rédigés, l'Associé nommé ci-dessus, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés a décidé:

1) de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérants de la Société:

- Monsieur Edmund Donaldson en qualité de Gérant de catégorie A, né le 13 avril 1969 à Washington D.C. (USA) demeurant professionnellement à 9830 Colonnade Blvd. Suite 600 San Antonio, TX 78230.

- Monsieur Jochen Rambow en qualité de Gérant de catégorie B, né le 11 octobre 1964 à Braunschweig (Allemande) demeurant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L- 1736, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) d'établir le siège social de la Société à Airport Center Luxembourg, 5, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Godfroid, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 août 2015. GAC/2015/7150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146807/518.

(150160257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Shiplux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 193.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale particulière des associés du 18 août 2015

Monsieur Frederick Hublin, Courtier maritime, demeurant 82, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, est nommée gérant.

Monsieur Paul Traen, Courtier maritime, demeurant 4, Avenue Joseph Sax L- 2515 Luxembourg est nommée gérant.

Monsieur Kristof Wuytack démissionne de ses fonctions de gérant de la société.

Pour extrait conforme

Michel Jadot / Jozef Adriaens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015144434/14.

(150157770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Visalia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 97.034,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 196.895.

I. En date du 12 mai 2015, l'associé unique de la Société, BEUMONT HOLDING LIMITED, a transféré la totalité de ses 16.034 parts sociales de catégorie A, 9.000 parts sociales de catégorie B, 9.000 parts sociales de catégorie C, 9.000 parts sociales de catégorie D, 9.000 parts sociales de catégorie E, 9.000 parts sociales de catégorie F, 9.000 parts sociales de catégorie G, 9.000 parts sociales de catégorie H, 9.000 parts sociales de catégorie 1 et 9.000 parts sociales de catégorie J qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Joseph Y. SAFRA, résidant à l'adresse suivante: Résidence des Alpes 2, Route des Zirès 16, 3963 Crans-Montana, Suisse.

II. En date du 12 mai 2015, l'associé unique de la Société, Monsieur Joseph Y. SAFRA, a ensuite cédé par un apport en nature la totalité de ses 16.034 parts sociales de catégorie A, 9.000 parts sociales de catégorie B, 9.000 parts sociales de catégorie C, 9.000 parts sociales de catégorie D, 9.000 parts sociales de catégorie E, 9.000 parts sociales de catégorie F, 9.000 parts sociales de catégorie G, 9.000 parts sociales de catégorie H, 9.000 parts sociales de catégorie 1 et 9.000 parts sociales de catégorie J qu'il détenait dans la Société à:

- COMTEL HOLDING LIMITED, une International Business Corporation, constituée et régie selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, 10988 Nassau, Les Bahamas, et immatriculée auprès du The Bahamas Chamber of Commerce sous le numéro 95288.

III. En date du 12 mai 2015, le nouvel associé unique de la Société, COMTEL HOLDING LIMITED, a cédé par un apport en nature la totalité de ses 16.034 parts sociales de catégorie A, 9.000 parts sociales de catégorie B, 9.000 parts sociales de catégorie C, 9.000 parts sociales de catégorie D, 9.000 parts sociales de catégorie E, 9.000 parts sociales de catégorie F, 9.000 parts sociales de catégorie G, 9.000 parts sociales de catégorie H, 9.000 parts sociales de catégorie 1 et 9.000 parts sociales de catégorie J qu'il détenait dans la Société à:

- SIB Management Holding (Bahamas) Limited, une International Business Corporation, constituée et régie selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, 10988 Nassau, Les Bahamas, et immatriculée auprès du The Bahamas Chamber of Commerce sous le numéro 129437.

En conséquence, les 16.034 parts sociales de catégorie A, 9.000 parts sociales de catégorie B, 9.000 parts sociales de catégorie C, 9.000 parts sociales de catégorie D, 9.000 parts sociales de catégorie E, 9.000 parts sociales de catégorie F, 9.000 parts sociales de catégorie G, 9.000 parts sociales de catégorie H, 9.000 parts sociales de catégorie 1 et 9.000 parts

sociales de catégorie J de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, SIB Management Holding (Bahamas) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Visalia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015146810/40.

(15016000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Sigma Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.000.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2015144435/10.

(150157672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Sinclair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINCLAIR S.A., SPF

Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2015144437/11.

(150157543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

SJI Global Accounting Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Z.I. de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 166.676.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144439/11.

(150157080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Kiel Student Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.824.

Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé avec effet au 08 mai 2015, entre:

1. Bauer Capital S.à r.l., ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

Et

1. Deutscher Real Estate Funds Advisor S.à r.l., ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

Il en résulte ce qui suit:

La société Bauer Capital S.à r.l., ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.035, cède le 08 mai 2015 à la société Deutscher Real Estate Funds Advisor S.à r.l., ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.403, 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro)

chacune, de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Kiel Student Property S.à r.l., établie et ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196.824.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kiel Student Property S.à r.l.

Référence de publication: 2015145447/22.

(150158966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Terabyte Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 195.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.474.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société en date du 29 juin 2015 avec effet au 30 juin 2015

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 juin 2015, EQT Infrastructure II GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership a transféré à EQT Infrastructure II Executive Co-Investment Limited Partnership, une société en commandite, constituée selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP15354, avec son siège social au 15 Golden Square, Londres W1F 9JG (Royaume-Uni) et représentée par son associé commandité EQT Services (UK) Limited, le nombre de parts sociales suivantes:

- 1 Part Sociale ordinaire;
- 2 Parts Sociales de Catégorie A;
- 2 Parts Sociales de Catégorie B;
- 2 Parts Sociales de Catégorie C;
- 2 Parts Sociales de Catégorie D;
- 3 Parts Sociales de Catégorie E;
- 3 Parts Sociales de Catégorie F;
- 3 Parts Sociales de Catégorie G;
- 3 Parts Sociale de Catégorie H, et;
- 3 Parts Sociales de Catégorie I.

En plus du contrat de cession mentionné plus haut, EQT Infrastructure II Limited Partnership a transféré à CBTJ Financial Resources B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 55299423 avec son siège social au 355, Schiphol Boulevard, bâtiment World Trade Center Schiphol, H-Tower, étage 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et agissant en tant que gérant de EQT Infrastructure II Co-Investment Scheme, le nombre de parts sociales suivantes:

- 140 Parts sociales ordinaires;
- 230 Parts Sociales de Catégorie A;
- 230 Parts Sociales de Catégorie B;
- 230 Parts Sociales de Catégorie C;
- 230 Parts Sociales de Catégorie D;
- 228 Parts Sociales de Catégorie E;
- 228 Parts Sociales de Catégorie F;
- 228 Parts Sociales de Catégorie G;
- 228 Parts Sociales de Catégorie H, et;
- 228 Parts Sociales de Catégorie I.

Luxembourg, le 26 Août 2015.

Référence de publication: 2015145677/41.

(150158609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

SLCP Infrastructure I - A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 191.819.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015144440/11.

(150157598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Soafel, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144441/10.

(150157340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Eurocore LLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 199.652.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Westcore Einstein, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its office at 4435 Eastgate Mall, Suite 300, San Diego, California 92121, United States of America, registered with the Division of Corporations of the Department of State of the State of Delaware, United States of America, under number 5446389,

represented by Mr Ruadhán Ó Ciaráin, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 August 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company were then drawnup:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “EUROCORE LLC S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company shall also act as an unlimited shareholder and manager (“associé gérant commandité”) of the limited partnership (“sociétés en commandite simple”) of Westcore Einstein, LLC., and Compagnie Financière La Luxembourg-geoise S.A., which is denominated Westcore Einstein L.P.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund manager, and the limited partnership of which the Company is an unlimited shareholder and manager shall not act as an alternative investment fund, as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers, and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of June at 10.30 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or

the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Westcore Einstein, LLC.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Shareholders' resolutions *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two classes of managers, being category A managers and category B managers.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Marc Bruten, appointed as a category A manager, born in Pennsylvania, United States of America on 25 May 1956, professionally residing at 4435 Eastgate Mall, #300, San Diego, CA 92121, U.S.A.;
- Mr. Corey Eagle, appointed as a category A manager, born in New York, on 9 December 1969, professionally residing at 4435 Eastgate Mall, #300, San Diego, CA 92121, USA;
- Ms. Brigitte Dennis, appointed as a category B manager, born in Rossignol, Belgium on 12 April 1966, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Cornelia Mettlen, appointed as a category B manager, born in St. Vith, Belgium on 29 January 1963, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit août,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Westcore Einstein, LLC., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 4435 Eastgate Mall, Suite 300, San Diego, 92121 Californie, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du «Division of Coporations of the Department» de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 5446389,

représentée par Monsieur Ruadhán Ó Ciaráin, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2015; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «EUROCORE LLC S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Strassen.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Strassen par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société agit en tant qu'associé gérant commandité de la société en commandite simple de Westcore Einstein, LLC. et de Compagnie Financière La Luxembourgeoise S.A., qui est dénommée Westcore Einstein LP.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société n'agit pas en tant que gérant de fonds d'investissement alternative et la société en commandite par simple dont la Société est associé gérant commandité n'agit pas en tant que fonds d'investissement alternatif tel que défini par la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et ne supportera aucune autre activité qui serait soumise à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société n'émettra pas (directement ou indirectement) ses actions ou autres titres sur un marché pour des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte l'acceptation tacite des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais

raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Westcore Einstein, LLC.	12.500,- EUR	12.500	12.500,- EUR
Total:	12.500,- EUR	12.500	12.500,- EUR

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a également décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Marc Brutton, en tant que gérant de catégorie A, né en Pennsylvanie, (USA) le 25 mai 1956, résidant professionnellement au 4435 Eastgate Mall, #300, San Diego, CA 92121, U.S.A.;
- M. Corey Eagle, en tant que gérant de catégorie A, né à New York, (USA), le 9 décembre 1969, résidant professionnellement au 4435 Eastgate Mall, #300, San Diego, CA 92121, U.S.A.;
- Mademoiselle Brigitte Denis, en tant que gérant de catégorie B, née à Rossignol en Belgique le 12 avril 1966, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg;
- Madame Cornelia Mettlen, en tant que gérant de catégorie B, née à St. Vith en Belgique le 29 janvier 1963, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Ó Ciaráin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 21 août 2015. GAC/2015/7215. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146510/627.

(150160252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Solaia Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.805.

En date du 7 août 2015 et avec effet au immédiat, Thomas DEWE, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société SOLAIA RE S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134805.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015144446/14.

(150157154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Spencer Davis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.
R.C.S. Luxembourg B 26.071.

Les statuts coordonnés au 30/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015144447/12.

(150157078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 167.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015144448/10.

(150157212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 63.479.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015 a reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société à responsabilité limitée Deloitte Audit, avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 67895, ce mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Certifié conforme

ASARS CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Shahriar AGAAJANI

Gérant

Référence de publication: 2015144623/18.

(150157827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015144450/14.

(150157288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCKPORT (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015144452/11.

(150157600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Luxfund1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 198.553.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 10 juillet 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 juillet 2015, relation: 2LAC/2015/15760, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 juillet 2015, référence L150131160, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société à responsabilité limitée "LUXFUND 1 SARL", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 198553,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version française

"DISPOSITION TRANSITOIRE

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016."

AU LIEU DE:

"DISPOSITION TRANSITOIRE

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19205. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Me Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015146085/29.

(150159445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Timberland Investment SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.756.

Les décisions suivantes ont été prises les administrateurs de la Société en date du 10 juillet 2015:

- le siège social de la Société est transféré au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 10 juillet 2015;

- nomination, en tant que président du conseil d'administration de la Société, de Monsieur Thomas Krämer, administrateur de la Société, né le 12 février 1974 à Homburg (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 20B, Rue des Carrières, L-1316 Luxembourg.

- nomination, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, d'Ernst & Young SA. (B-47771), ayant son adresse au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour la Société

Erik van Os

Director

Référence de publication: 2015144464/20.

(150157668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

TII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.556.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juillet 2015

En date du 1^{er} juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Saleh Fahad AL NAZHA de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Fayez Abdullah AL-ASMARI de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 mai 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Fawaz AL-FAWAZ, né le 8 décembre 1961 à Al-Yamamah, Royaume d'Arabie Saoudite, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Salahuddine Street, SA-11496 Riyadh, Arabie Saoudite, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Marwan AL-GOSAIBI, né le 18 novembre 1963 à Manama, Royaume de Bahreïn, résidant à l'adresse professionnelle suivante: Salahuddine Street, SA-11496 Riyadh, Arabie Saoudite, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société depuis le 28 mai 2015 est composé comme suit:

- Monsieur Fawaz AL-FAWAZ, gérant A

- Monsieur Marwan AL-GOSAIBI, gérant A

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant B

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2015.

TII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015145704/34.

(150159023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

We Connexion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 77.500.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 28 mai 2015

Le 28 mai 2015 le conseil d'administration a nommé:

Administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:

Monsieur Daoyuan LI, chercheur en formation doctoral, né le 5 août 1987 à Hubei (Chine), demeurant à L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer, et

Monsieur Wei DOU, chercheur en formation doctoral, né le 5 juin 1987 à Shaanxi (Chine), demeurant à L-2135 Luxembourg, 74, Fond St. Martin,

Président du conseil d'administration:

Monsieur He Ping WEN, employé privé, né le 11 janvier 1953 à Shaanxi (Chine), demeurant à L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise,

Pour la société

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015144524/20.

(150157209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Siena Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 195.960.

I. En date du 10 juillet 2015 et avec effet au 9 juillet 2015, l'associé unique de la Société, BEUMONT HOLDING LIMITED, a transféré la totalité de ses 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Joseph Y. SAFRA, résidant à l'adresse suivante: Résidence des Alpes 2, Route des Zirès 16, 3963 Crans-Montana, Suisse.

II. En date du 13 juillet 2015, l'associé unique de la Société, Monsieur Joseph Y. SAFRA, a ensuite cédé par un apport en nature la totalité de ses 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- COMTEL HOLDING LIMITED, une International Business Corporation, constituée et régie selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, 10988 Nassau, Les Bahamas, et immatriculée auprès du The Bahamas Chamber of Commerce sous le numéro 95288.

III. En date du 13 juillet 2015, le nouvel associé unique de la Société, COMTEL HOLDING LIMITED, a cédé par un apport en nature la totalité de ses 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- SIB Management Holding (Bahamas) Limited, une International Business Corporation, constituée et régie selon les lois des Bahamas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Saffrey Square Building, Suite 103-B, Bay Street & Bank Lane, 10988 Nassau, Les Bahamas, et immatriculée auprès du The Bahamas Chamber of Commerce sous le numéro 129437.

IV. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 14 juillet 2015, que l'associé unique de la Société, SIB Management Holding (Bahamas) Limited, a transféré la totalité de ses 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- JS Immo Luxembourg S.A., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B142411.

En conséquence, les 20.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, JS Immo Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Siena Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015146775/34.

(150160002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

**Tishman Speyer SW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tishman Speyer ODS S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 195.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 04 août 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015144465/13.

(150157200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Dyamina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.028.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître François Felten, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of Vega Acquisition Company (2015) ULC, a Canadian unlimited liability company, incorporated under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 1500 Royal Centre, 1055 West Georgia Street, P.O. Box 11117, Vancouver, BC V6E 4N7, Canada and registered with the Province of British Columbia Registrar of Companies under number BC1042420 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 18 August 2015 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the Sole Shareholder of Dyamina S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161.028, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18th May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1808 of 8th August 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the day of its incorporation.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company with immediate effect.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2015 to 20 August 2015.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Maître François Felten, maître en droit résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Vega Acquisition Company (2015) ULC, une société à responsabilité illimitée canadienne, constituée sous les lois de la Colombie-Britannique, Canada, ayant son siège social au 1500 Royal Centre, 1055 West Georgia Street, P.O. Box 11117, Vancouver, BC V6E 4N7, Canada et enregistrée au Registre des Sociétés de la Province de Colombie-Britannique sous le numéro BC1042420, (l'«Associé Unique»),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 20 août 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'Associé Unique de Dyamina S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 161.028, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1808 du 8 août 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis le jour de sa constitution.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société avec effet immédiat.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 20 août 2015.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: F. FELTEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015146471/95.

(150160138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Trizneft Pilot Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.485.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Donald S. Mageean a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Michael J. Peacock, né le 16 avril 1955 à Ossett (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 31 Novinsky Boulevard, 5^{ème} étage, 123242 Moscou, Russie, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144469/16.

(150157183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Tuapsemorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.875.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Roger A. Becker a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Tristan J. Aspray, né le 5 juin 1971 à Leeton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144472/16.

(150157232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Luxlife, Société Anonyme.**Capital social: EUR 4.750.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 41.013.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 juin 2013.**Quatrième résolution*

L'assemblée générale ordinaire, constatant que les mandats de l'ensemble des administrateurs arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, décide de les renouveler pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé du cabinet MAZARS Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-159962 et ce pour l'année fiscale 2013, à savoir jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014 sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Août 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015145492/22.

(150158659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 37.501.310,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Depuis le 1^{er} mai 2015, l'associé, M. Stanislas Poniatowski a changé sa résidence de 104, El Majal, bâtiment An-Nakhil, La Palmeraie, MA-40000 Marrakech vers sa nouvelle résidence:

44, route Touristique, CH-3963 Crans-Montana

Depuis le 1^{er} mai 2015, le gérant, M. Stanislas Poniatowski a changé sa résidence de 243, Boulevard Saint Germain, F-75007 Paris vers sa nouvelle résidence:

44, route Touristique, CH-3963 Crans-Montana

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144475/16.

(150157360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

TELOS Education, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4101 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg F 10.499.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur André Thierry, instituteur, né le 4 avril 1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4482 Belvaux, 3, rue Michel Rodange.

2. Monsieur Duarte Luc, directeur général, né le 27 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon;

3. Monsieur Fiorelli Yves, éducateur diplômé, né le 17 juin 1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3860 Schifflange, 25, rue de Noertzange;

4. Monsieur Jungers Christian, avocat à la Cour, né le 30 septembre 1975 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3811 Schifflange, 105, Val des Aulnes;

5. Madame Ronck Martine, assistante sociale, née le 4 octobre 1974, à Luxembourg demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 30 Waeistross;

6. Monsieur Schintgen Fernand, éducateur gradué, né le 4 octobre 1953 à Dudelange, demeurant à L-3543 Dudelange, 100, rue Pasteur,

tous de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts (ci-après «l'Association»).

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. L'Association porte la dénomination de «TELOS Education».

Art. 2. Objet. L'Association a pour objet l'aide psychosociale aux familles (enfants et adultes) en difficulté, ainsi que la promotion de projets innovateurs au niveau social, éducatif et culturel:

- L'aide psychosociale sera concrétisée par une collaboration étroite et transparente avec les instances publiques, plus particulièrement l'Office national de l'enfance et les ministères ayant sous leur attribution l'éducation, la solidarité sociale, la justice et la santé. L'aide peut être ambulatoire ou stationnaire, p.ex. l'accueil de mineurs en situation de crise psychosociale, le suivi individuel et intensif, ainsi que les interventions sociales, pédagogiques ou thérapeutiques au niveau des adultes.

- Dans ce cas, l'Association vise particulièrement les situations des mineurs qui, pour des raisons de protection, ne peuvent vivre dans leur milieu familial et ne bénéficient pas d'une place en famille d'accueil, c.-à-d. les jeunes placés en institutions.

- Les interventions ambulatoires visent, soit le maintien des enfants auprès des parents en cas de crise familiale, soit le développement de ressources, accélérant le retour en famille lors d'un placement.

- L'Association vise également la création et promotion de projets innovateurs en coopération avec des instituts de recherche et de formation dans le domaine des sciences humaines, tant au niveau national qu'international.

L'Association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet, notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire et s'affilier à des organisations qui poursuivent totalement ou partiellement un but analogue.

L'Association garantit que les activités agréées soient accessibles à tout bénéficiaire de service, indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux et que le bénéficiaire de services ait droit à la protection de sa vie privée et au respect de ses convictions religieuses et philosophiques.

Art. 3. Cadre juridique et siège

L'Association est constituée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

L'Association a son siège social à Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au sein de la ville d'Esch-sur-Alzette, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution de l'association et se termine le 31 décembre 2015

Titre 3. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'Association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Le conseil d'administration décide de l'admission provisoire d'un nouveau membre, sous réserve de l'approbation définitive par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'Association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'Association, constaté par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. Dans ce cas l'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations déjà versées; ils n'ont aucun droit aux biens de l'Association. Ils ne peuvent requérir ni comptes ni appositions de scellés, ni inventaires, ni demander la liquidation de l'Association, ni s'immiscer d'une façon quelconque dans les affaires de celle-ci.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile au cours du premier semestre, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée au moins quinze jours à l'avance par lettre circulaire, courriel ou fax à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour et la mention du jour, heure et lieu de l'assemblée.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'au moins un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale, avec l'indication du résultat de vote, sont consignées dans un registre de procès-verbaux et signées par le président de l'assemblée, un membre du conseil d'administration et le scrutateur de l'assemblée générale

Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. Le conseil d'administration peut également, pour autant que de besoin, convoquer des assemblées générales extraordinaires dans les délais prévus par l'article 10.

Art. 13. L'assemblée générale est l'autorité suprême de l'association. Elle est notamment investie des pouvoirs suivants, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite:

- 1) de la modification des statuts;
- 2) de la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) de l'approbation des budgets et des comptes; fixation du montant des cotisations.
- 4) de l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi et des statuts;
- 5) de la dissolution de l'association;

Art. 16. A l'assemblée générale, chaque membre dispose d'une seule voix et peut se faire représenter.

Art. 17. Les membres peuvent donner une procuration écrite à un autre membre de voter pour eux ou en leur nom. La procuration ne vaut que pour une séance de l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale délibère et décide valablement quel que soit le nombre des membres effectifs présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi.

Art. 19. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un vice-président, respectivement par l'administrateur le plus âgé.

Titre 5. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et onze au maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans et le conseil d'administration se renouvelle d'un tiers tous les ans étant donné que les mandats du président et du secrétaire, du président et du trésorier et du secrétaire et du trésorier ne peuvent venir à expiration au même moment. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre, fax ou courriel

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de sa compétence.

Il ne pourra statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat écrit donné par un administrateur à un de ses collègues de le représenter aux délibérations du conseil d'administration n'est valable que pour une seule séance. Tous les points sur lesquels une décision doit être prise devront figurer sur l'ordre du jour communiqué préalablement. Un membre du conseil d'administration ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout point envoyé au conseil d'administration au moins dix jours avant la date de la prochaine réunion, doit être porté à l'ordre du jour.

Au sein du conseil d'administration, les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le président, et en son absence, le vice-président de l'Association préside les réunions des organes de l'Association.

Art. 22. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont au moins celle du président, secrétaire ou trésorier engage l'association.

Art. 23. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière à un de ses membres ou à un tiers, en fixant ses limites de signature.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 24. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale et ne pourra dépasser cent euros.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 25. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir est dressé au mois de décembre de chaque année; les comptes de l'exercice révolu sont clôturés dans le premier semestre.

Le bilan et le budget de l'association sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale et ceci avec le rapport de deux vérificateurs aux comptes, désignés par l'assemblée générale. La durée du mandat des vérificateurs aux comptes est de trois ans. Les vérificateurs aux comptes sont rééligibles. Le mandat des vérificateurs aux comptes est incompatible avec celui d'administrateur ou de salarié de l'association.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 27. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 28. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 30. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015144474/158.

(150157172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

The Real Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 46.847.

Suivant décision de l'actionnaire unique prise en date du 24 Août 2015, Madame Céline UMBDENSTOCK, née le 2 juin 1982 à Paris (France), résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, a été nommée en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société DIVERSITE INDUSTRIES S.A.

Référence de publication: 2015144477/11.

(150157379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Eastspring Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.423.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 Juin 2015, il a été décidé:

- de nommer M. Manuel Hauser, né le 3 mars 1959 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 15 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2015;

- de renouveler le mandat de M. Guy Robert Strapp en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2015; et

- de renouveler le mandat de M. Peter Martin Lloyd en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2015.

Il résulte de la lettre de démission en date du 27 février 2015 que M. Graham David Mason a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat. En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Manuel Hauser,
- M. Guy Robert Strapp, et
- M. Peter Martin Lloyd.

Par ailleurs, il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé de la Société, PricewaterhouseCoopers, avec effet au 12 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 Août 2015.

Référence de publication: 2015145330/31.

(150159255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Thibarin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 146.202.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2015

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

Roger Caurla
Liquidateur

Référence de publication: 2015144479/14.

(150157395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Criasite, Criasite - Construção de sites, web design e comércio electrónico, unipessoal, LDA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8093 Bertrange, 1A, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 186.429.

—
Le trente et un Juillet de l'an deux mille quinze, à 17 heures, à son siège social situé Rua Ferrarias del Rei, 21A de Barcarena, Portugal, s'est réuni l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'entreprise CRIASITE - CONSTRUÇÃO DE SITES, WEB DESIGN E COMÉRCIO ELECTRÓNICO, UNIPESSOAL, LDA., en abrégé CRIASITE, avec la forme juridique de S.A.R.L. UNIPERSONNELE, au capital de 5.000 euros, enregistrée au CONSERVATORIA DO REGISTO COMERCIAL DE CASCAIS, Portugal, n° immatriculation 507639146, convoquée conformément à la loi et à l'ordre du jour suivant: Un: Décider du transfert du siège social de la succursale au Luxembourg VIEW OBJECTS SARL., avec n° immatriculation B186429 enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Présent: ANTÓNIO PAULO FERREIRA MONIZ LIMA, détenteur d'une seule et unique part sociale de 5.000 euros, né à MOÇAMEDES, ANGOLA, le VINT TROIS FÉVRIER de l'an DIX-NEUF SOIXANTE-DOUZE, avec l'adresse professionnelle à 25, RUE ANATOLE FRANCE, L-1530 LUXEMBOURG, qui exerce la fonction de GÉRANT en l'organe de la société légalement prévu de GÉRANCE et PEUT ENGAGER PAR SA SEULE SIGNATURE l'entreprise CRIASITE - CONSTRUÇÃO DE SITES, WEB DESIGN E COMÉRCIO ELECTRÓNICO, UNIPESSOAL, LDA et la succursale au Luxembourg VIEW OBJECTS SARL.

Au sujet du point un de l'ordre du jour, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de transfert le siège social de la succursale au Luxembourg au suivant adresse:

À PARTIR DU: 01/08/2015.

ADRESSE: 1A, RUE CHARLES SCHWALL, L-8093 BERTRANGE.

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés et signés par les présents.

La séance est levée à 18 heures, le 11 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015145294/27.

(150158697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.
